

## **La violence ethnique de l'État postcolonial**

### **Le cas de la Guinée**

**Moustapha Diop**

Universités de Sonfonia en Guinée

La préoccupation actuelle des Africains peut être formulée ou reformulée de la manière suivante : comment dépasser aujourd'hui le clivage ethnique — voire religieux — à l'intérieur des territoires morcelés, ce morcellement et ce clivage résultant l'un et l'autre de l'héritage colonial, si l'on veut mieux assurer le développement et la sécurité sur le continent africain ?

L'État postcolonial en Afrique résulte d'un double processus précolonial et colonial : c'est là un thème de prédilection régulièrement visité ou revisité par les analystes. Loin de se contenter d'un tableau général, la démarche anthropologique et historique mobilisée ici s'appuie exclusivement sur l'expérience politique guinéenne dans le but de décrire la réalité de l'État postcolonial à partir d'une analyse approfondie des modes d'occupation spatiale et de gestion foncière des populations locales en interaction avec les politiques coloniales d'aménagement du territoire et de développement local. L'ethnicité, masquée dans les discours politiques et prohibée par les lois constitutionnelles, participe activement à la construction ou à la déconstruction des États. La violence ethnique est alors utilisée comme moyen de conquête du pouvoir rendant particulièrement difficile la construction des sociétés démocratiques en Afrique. Dans une démarche très critique par rapport à la conception dualiste du pouvoir colonial, ancêtre des États

postcoloniaux en Afrique, nous entendons analyser et décrire la manière dont les leaders des partis politiques guinéens s'avancent masqués derrière les groupes ethniques en s'appuyant sur une base territoriale communautarisée dans une perspective d'alternance ethnique au pouvoir. Dans une vision de dépassement des particularismes ethniques et de lutte contre les affrontements intercommunautaires, notre contribution vise à soutenir une « citoyenneté de proximité » élargie à l'échelle régionale puis continentale.

### **Aménagement du territoire et communautarisation<sup>1</sup> territoriale**

Hérité du processus colonial, l'État postcolonial en Guinée est actuellement et fortement marqué par le phénomène ethnique, dans un contexte d'urbanisation anarchique des espaces et d'aménagement incontrôlé du territoire national. Là où le colonisateur avait réussi, notamment en contrôlant efficacement les territoires conquis et en y imprimant sa conception du pouvoir, les États postcoloniaux ont du mal aujourd'hui à sécuriser et à développer leurs territoires nationaux.

#### ***1. Colonisation et aménagement du territoire***

Le colonisateur a conquis les territoires africains en imposant sa conception de l'aménagement du territoire et son modèle du pouvoir politique. Cette conception, analysée dans une approche anthropologique et historique à partir de l'observation des pratiques politiques dans le temps et dans l'espace, repose sur une logique duale, qui fait entrer dans un même moule des réalités locales complexes et plurielles. Cette vision dualiste, trait caractéristique de l'héritage colonial en Afrique, ramène tout à soi selon ses propres catégories institutionnelles et juridiques. Une telle conception du monde, en réalité, s'est matérialisée sur le terrain en opposant deux réalités complexes, internes et externes. Il en a résulté, dans les espaces francophones en particulier, une dualité de système des territoires, des pouvoirs, des groupes ethniques mais aussi et surtout

---

1. La notion de communautarisation est utilisée ici comme processus dynamique pour décrire et analyser la concentration des groupes ethniques enfermés dans un territoire donné. Ces groupes, dans la conquête du pouvoir, sont généralement manipulés ou mobilisés par les forces politiques et économiques du pays.

des autorités politiques, opposant ou superposant pouvoir colonial et autorités traditionnelles locales.

La colonisation française du territoire actuel de la Guinée, autrefois appelé Territoire de la Guinée Française, a bouleversé les systèmes politiques locaux en mettant en place des systèmes superposés en termes d'autorité et de modes d'exploitation des ressources naturelles. Les frontières actuelles de la Guinée, négociées par traités au gré des intérêts des puissances coloniales, sont fortement liées aux échanges commerciaux<sup>2</sup> et à l'accès aux ressources naturelles. Cet attrait<sup>3</sup> ne s'est pas démenti de nos jours, comme en témoignent les accaparements continus des terres en Afrique. Les frontières de la Guinée Française qui correspondent encore aux frontières actuelles du pays ont été définitivement fixées le 17 octobre 1899 avant que ce petit territoire ne soit intégré en 1902 à l'organisation régionale de l'Afrique Occidentale Française (AOF). Il faut rappeler que les territoires conquis par la France en Afrique furent intégrés et divisés en deux grands blocs régionaux : l'Afrique Occidentale Française (AOF) et l'Afrique Équatoriale Française (AEF). Le territoire de la Guinée française faisait alors partie de l'AOF dont le gouverneur général était installé à Dakar.

Le territoire de la Guinée Française comprenait — c'est encore le cas aujourd'hui — quatre régions naturelles dominées par les quatre grands groupes ethniques du pays : la Basse Guinée ou la Guinée Maritime, autrefois appelée les Rivières du Sud<sup>4</sup>, regroupant différentes ethnies<sup>5</sup> ; le Fouta Djallon<sup>6</sup> ou pays des Peuls ; la Haute Guinée ou le pays des Malinké ou Mandingue<sup>7</sup> et la Guinée

---

2. Goerg Odile, *Commerce et colonisation en Guinée (1850-1910)*, Paris, L'Harmattan, collection Racine du Présent, 1986.

3. Moustapha Diop, *Réformes foncières et gestion des ressources naturelles en Guinée. Enjeux de propriété dans le Timbi au Fouta Djallon*, Paris, Karthala, 2007.

4. Gérard Gaillard (dir.), *Migrations anciennes et peuplement actuel des Côtes guinéennes*, Paris, L'Harmattan, 2000.

5. El Hadj Aboubacar Somparé, *Brève histoire du Rio Nunez*. République de Guinée, Paris, L'Harmattan, 2008.

6. Barry Ismaël, *Le Fouta Djallon face à la colonisation. Conquête et mise en place de l'administration en Guinée (1880-1920)*, Paris, L'Harmattan, Collection Racine du Présent.

7. Niane Djibril Tamasir, *Histoire des Mandingues de l'Ouest*, Paris, Karthala-Arsan, 1980.

Forestière<sup>8</sup> comprenant plusieurs sous-groupes ethniques. Mais ce découpage territorial, imposé par l'administration coloniale, ne tenait pas du tout compte des limites traditionnellement fixées par les pouvoirs indigènes. D'où la superposition de deux formes d'autorité concurrentes sur un même territoire : le territoire administratif et le territoire indigène.

Cette logique de double système s'est donc imposée et constitue la caractéristique fondamentale de l'État postcolonial en Afrique, comme on peut l'observer en Guinée. Le territoire de la Guinée Française était administré par un lieutenant gouverneur qui exerçait son autorité sur son territoire divisé en subdivisions administratives, cercles et cantons. Chaque cercle était placé sous le contrôle d'un commandant de cercle et chaque canton sous celui d'un chef indigène ou chef de canton. Dans ce système de double autorité, le chef indigène n'avait aucun pouvoir et dépendait entièrement de son commandant de cercle. Les chefs de canton, généralement issus des chefferies locales, et quelle que fût leur légitimité locale, obéissaient aux injonctions de l'administration coloniale. C'est ainsi qu'en dehors des familles régnantes, certains notables furent choisis sans aucune légitimité locale. C'est la conception du gouverneur général Vollenhoven et l'administration coloniale en général : « *Les chefs de canton n'ont aucun pouvoir propre, d'aucune espèce, car il n'y a pas deux autorités dans le cercle, l'autorité française et l'autorité indigène, le chef de canton n'est qu'un auxiliaire. Cette doctrine a été réaffirmée et confortée ultérieurement par l'administration coloniale en des termes plus clairs : le chef de canton, fût-il le descendant du roi avec lequel nous avons traité, ne détient aucun pouvoir propre. Nommé par nous après un choix discrétionnaire, il est et reste notre auxiliaire*<sup>9</sup>. »

Le souci de l'administration coloniale était moins la légitimité que l'adhésion des chefs indigènes au projet colonial, leur rôle se limitant exclusivement à la mise en œuvre de cette politique. C'est ainsi que la perception de l'impôt de capitation, mais surtout les moyens utilisés pour ce faire, avaient rendus les chefs de canton impopulaires dans les cercles, alors qu'ils ne percevaient — en contrepartie du service rendu à l'administration française — qu'une

---

8. Iffono Aly, *Lexique historique de la Guinée-Conakry*, Paris, L'Harmattan, Collection Racine du Présent, 1992.

9. Cité dans Robert Delavignette, *Les vrais chefs de l'Empire*, 4<sup>e</sup> édition, Paris, Gallimard, 1936, p. 126.

rémunération insignifiante<sup>10</sup>. C'est dire que l'autonomie ou l'indépendance des chefs indigènes administrés a été particulièrement mise à mal notamment par leur mode de rémunération. Le faible montant de leur rétribution avait d'ailleurs poussé nombre d'entre eux à détourner les impôts prélevés dans le but de maintenir leurs privilèges et faire face à leurs charges locales. Ne peut-on voir là les prémices des pratiques de corruption des États postcoloniaux en Afrique ?

La coloniale française a transformé et le mode de gestion de la terre et l'aménagement du territoire en Guinée. D'où la naissance de centres urbains ou métropoles coloniales. C'est le cas de la ville de Conakry, qui devint en 1890 le chef-lieu de la Guinée Française. Mais en créant un double système urbain, le territoire métropolitain et le territoire indigène, l'administration coloniale a indirectement favorisé l'exode rural et la concentration des groupes ethniques dans une même commune. C'est ce phénomène de concentration urbaine qui, en empêchant l'aménagement rationnel et équilibré de la ville, alimente le plus souvent des conflits politiques ou intercommunautaires dans un contexte d'urbanisation anarchique de l'espace.

## ***2. Communautarisation territoriale et violence urbaine à Conakry***

La conquête du pouvoir étatique, depuis les indépendances de la Guinée, s'inscrit dans un processus de compétition au sein de la classe politique guinéenne qui mobilise tous les moyens possibles y compris la manipulation ethnique. Ce phénomène ethnique, marqué par une communautarisation des espaces urbains, empêche la réalisation des réformes engagées par les nouvelles autorités guinéennes<sup>11</sup>. Dans cette perspective, les premières actions<sup>12</sup>, concernant notamment la gestion

---

10. Moustapha Diop, « Autorité traditionnelle et mutations des sociétés africaines » in *L'Autorité*, Revue de la gendarmerie nationale, n°211, juin 2004, pp. 90-94.

11. Il s'agit de l'arrivée au pouvoir du Professeur Alpha Condé en 2010, premier président démocratiquement élu en République de Guinée.

12. Décret du Président Alpha Condé du 8 mars 2011 portant mise en place d'une commission nationale d'assainissement du fichier de recensement du patrimoine immobilier de l'État, chargée également de l'examen et du règlement de tous les litiges portant sur les immeubles bâtis et non bâtis, recensés sur l'ensemble du territoire national.

du patrimoine bâti et non bâti de l'État<sup>13</sup>, montrent que les pouvoirs publics guinéens n'avaient plus depuis longtemps la maîtrise de leur patrimoine foncier et immobilier et avaient donc renoncé à mettre en œuvre des politiques de développement urbain.

La ville de Conakry est l'une des rares villes côtières d'Afrique de l'Ouest où il est difficile d'apercevoir la mer. Les immeubles de grand standing, bâtis illégalement sur le domaine public maritime dans un style architectural qui laisse à désirer, empêchent malheureusement de contempler mais surtout d'avoir accès à la mer. L'urbanisation anarchique de la ville de Conakry et le foisonnement des espaces ethnicisés ou communautarisés mettent directement en cause l'autorité de l'État et freinent toute initiative de rénovation urbaine notamment dans les bidonvilles ou les quartiers insalubres. Toute intervention publique dans ce contexte se solde inévitablement par des affrontements violents entre forces de l'ordre et populations riveraines. C'est dans ce contexte anarchique, en l'absence d'aires de jeu aménagées<sup>14</sup>, que les jeunes sont amenés à organiser des matchs de football dans la rue en empêchant les véhicules de circuler. *« Il est coutume pour les jeunes de Conakry, ce qui étonne souvent les étrangers de passage dans cette ville, de jouer régulièrement au football dans la rue à l'intérieur des différents quartiers de la ville. Le spectacle est atypique et agaçant pour les usagers. Il n'est pas rare de voir ces jeunes esquiver les véhicules, si certaines rues ne sont purement et simplement fermées à la circulation pour se transformer en terrains de football : deux cases, servant de but, sont placées de l'un à l'autre bout de la route et des spectateurs formant le cercle autour de la chaussée empiétée pour supporter leurs équipes en compétition<sup>15</sup> ».*

Dans les différents quartiers de la ville, les jeunes sont manipulés ou sollicités sur tous les fronts : ils peuvent, selon les quartiers, mobiliser pour les manifestations politiques, assurer directement la police locale ou participer à la dégradation des

---

13. Moustapha Diop, « Inventaire, récupération et consolidation du patrimoine public en République de Guinée », Rapport de mission, CEMAf, Université Paris 1, Conakry, 30 avril 2011 (14 p.).

14. Les aires de jeu se développent depuis 2012 pour les jeunes notamment de la ville de Conakry. L'organisation des fêtes d'indépendance dans les capitales régionales par les nouvelles autorités en place, sert actuellement de cadre pour la mise en place et le développement des équipements urbains en Guinée.

15. Voir Moustapha Diop, « Inventaire, récupération et consolidation du patrimoine public en République de Guinée », rapport cité.

équipements publics ou privés. Le phénomène de gangs<sup>16</sup> se développe à Conakry comme celui des jeunes devenant agents de sécurité de leurs quartiers. Ce phénomène d'une sécurité assurée par les jeunes prend de l'ampleur comme en témoignent les trois grandes grèves organisées par les syndicats entre février 2006 et janvier 2007<sup>17</sup>. Au cours de ces événements, de nombreux immeubles ont été sérieusement endommagés ou brûlés. Aussi certains propriétaires immobiliers ont voulu se mettre à l'abri en se plaçant sous la protection des jeunes du quartier. D'où de nombreux soutiens au profit des jeunes, et notamment, le financement des activités sportives et culturelles. C'est ainsi que le système dit de parrainage, consistant à subventionner l'organisation des matchs de football, des soirées dansantes, des mariages ou baptêmes est apprécié à Conakry. Ces actions de bienfaisance, qui prennent la place d'une forme d'assistance sociale de proximité, pallient fortement l'absence de services et d'équipements publics dans ces quartiers. C'est souvent, pour les riverains plus ou moins aisés, le prix à payer pour garantir la sécurité de leurs biens mobiliers et immobiliers.

En l'absence de sécurité publique et sans développement urbain dans ces quartiers, chaque riverain se protège en entretenant ou en renforçant encore ses relations de proximité ou de voisinage. L'implication dans la vie sociale du quartier devient donc un gage de sécurité, encore plus rassurante lorsqu'elle s'appuie sur les relations ethniques. Ce phénomène urbain, particulièrement lié à la pauvreté, au développement des inégalités sociales en ville, pourrait également s'interpréter comme une forme d'occupation spatiale tolérée alors qu'elle contrevient à la loi, face à l'impuissance des pouvoirs publics. C'est ainsi que certains chefs de quartiers<sup>18</sup> ou de secteurs s'octroient une certaine légitimité traditionnelle, dite coutumière, pour vendre des terrains y compris ceux qui dépendent du domaine public. D'où le nombre important de spéculations foncières basées sur le jeu du marché parallèle et de la corruption à tous les niveaux. Ce processus, impulsé par la pression immobilière, accompagné de l'augmentation constante du prix du foncier, mêle et confond traditions et modernités,

---

16. Joschka Philipps, *Youth Gang and Urban Protest in Conakry, Guinea. Ambivalent Rage*, L'Harmattan-Guinée, 2013.

17. Dominique Bangoura, Mohamed Tétémadi Bangoura, Moustapha Diop (dir.), *Enjeux et défis démocratiques en Guinée (février 2007-décembre 2010)*, Paris, L'Harmattan, 2007.

18. Un décret du Président de la République en date du 14 septembre 2014 vient de suspendre les commissions foncières.

mobilisations ou manifestations politiques associant gangs et réseaux clientélistes. Les transactions foncières se déroulent dans un contexte d'insécurité juridique, accentué par les revendications perpétuelles des terres vendues ou achetées. La dimension ethnique, au cœur de cette dynamique urbaine anarchique, sert ainsi de bases électorales aux partis politiques.

Le déguerpissement des populations du quartier de Kaporo-rails<sup>19</sup> en 2008, au motif qu'elles occupent illégalement une zone réservée de l'État, s'est transformé en violence entre forces de l'ordre et populations riveraines entraînant la mort de quatorze personnes et d'importantes démolitions d'immeubles. La majorité des populations de Kaporo-rails, musulmane, est originaire du Fouta Djallon. Ce quartier, situé dans la commune de Ratoma, fait partie de l'axe principal de la ville de Conakry et constitue le bastion de l'opposition guinéenne. Situé le long de la Route Le Prince, cet axe central relie la presqu'île de Kaloum aux zones périphériques de la ville de Conakry en traversant principalement les quartiers de Dixinn, Hamdalaye, Bembeto, Cosa-Enco 5, dans la partie ouest de la commune de Ratoma. À chaque manifestation<sup>20</sup>, cet axe devient infernal pour les populations de Conakry, qui se terrent chez elles et ne peuvent se rendre au travail ou vaquer à leurs occupations quotidiennes.

Dans une perspective historique de longue durée, la commune de Kaporo, dont les Peuls comptent aujourd'hui parmi la population la plus importante, appartenait aux autochtones Bagas, qui furent à l'origine de la fondation de la plupart des anciens villages de la Guinée Maritime — c'est le cas de Kaporo comme d'autres quartiers de Conakry, Nongo, Tombolia ou Rogbané. Le chef-lieu de la chefferie des Bagas de Kaloum se trouvait alors être Tombolia, situé à vingt-cinq kilomètres de la presqu'île de Kaloum.

Les Peuls, arrivés du Fouta Djallon, développèrent de très bonnes relations d'échanges et d'alliances avec les Bagas. Chaque groupe occupait l'espace selon les activités exercées : les Bagas étaient riziculteurs et pêcheurs et les Peuls éleveurs. Cette bonne entente, d'après Momo Monè Soumah<sup>21</sup>, repose sur une convention

---

19. Enquête réalisée entre 2006 et 2008, par Moustapha Diop et Mamadou Moudjitaaba Diallo de l'Université Général Lansana Conté de Sonfonia.

20. Docteur Amadou Bano Barry, « La Guinée à la croisée des chemins » in Ndongo Samba Sylla (dir.), *Les Mouvements sociaux en Afrique de l'Ouest*, Paris, L'Harmattan, 2014, pp. 421-441.

21. Doyen de la famille d'Almamy Kala de Kaporo Taady.



résultant d'un service important rendu aux Bagas par les Peuls : « *Les Bagas ne pouvaient aller à Kaloum en traversant l'axe central. La zone, qui séparait Kaloum de l'île de Tombo<sup>22</sup>, était occupée par des bêtes sauvages, particulièrement féroces. Ces animaux dévoraient les hommes qui tentaient de regagner l'île de Tombo en passant par l'intérieur des terres. Cette férocité s'expliquait par le fait que les animaux étaient traqués ou bloqués par la mer empêchant leur migration. Ne pouvant plus poursuivre leur route, ils devinrent particulièrement agressifs. Pour regagner l'île de Tombo, les Bagas furent obligés, pendant très longtemps, de longer la mer en empruntant des barques : ils quittèrent soit Tombolia soit Kaporo pour se rendre à leur lieu de culte, Gbasikolo, dans l'emplacement actuel du Palais du Peuple. Lassés par cette situation, ils décidèrent de s'attaquer à ces animaux dans le but de se frayer le passage à l'intérieur des terres. Les Peuls, devenant de plus en plus importants à Conakry à cette époque, dissuadèrent les Bagas d'utiliser la force contre ces animaux apeurés. Ils proposèrent alors à leurs hôtes de résoudre ce problème autrement qu'en s'attaquant directement à ces animaux traqués. Les Bagas acceptèrent cette proposition. C'est ainsi que les Peuls, on ne sait par quel moyen, réussirent à déplacer les animaux sauvages de la Presqu'île du Kaloum vers l'intérieur des terres. Les Bagas étaient tellement contents qu'ils autorisèrent les Peuls à s'installer définitivement dans l'axe central actuel de la banlieue de Conakry, correspondant à leur activité d'éleveur ne gênant nullement les champs de culture des Bagas. D'où l'origine des quartiers peuls de Conakry comme Madina, Boussoura, Dixinn, Hamdalaye, Bembeto, Cosa, Enco 5... Des quartiers prenant des noms soit des lieux saints de l'Islam soit des villages du Fouta Djalon<sup>23</sup>. »*

Cette alliance, très ancienne, est aujourd'hui niée ou ignorée pour des raisons essentiellement politiques ou électoralistes.

---

22. L'emplacement actuel du Palais du Peuple, construit par les Chinois.

23. Moustapha Diop, « Violences structurelles et accès à l'habitat dans la ville de Conakry », rapport de mission, Conakry, le 15 février 2015 (18 p.).

## **Communautarisation et alternance ethnique**

Les partis politiques guinéens<sup>24</sup>, jouant plus ou moins sur la réalité du terrain, animent la vie politique sur une base ethnique ou régionaliste. Ils reprennent inconsciemment l'héritage colonial d'un dualisme structurel en vertu duquel se nouent des alliances occultes entre partis politiques et coordinations régionales.

### ***1. Communautarisation politique***

Les partis politiques guinéens mobilisent sous un double registre public et occulte : le respect des lois constitutionnelles et le recrutement des militants sur une base ethnique. On voit ainsi comment les autorités traditionnelles s'impliquent dans la sphère politique. Les partis politiques sont légalement reconnus en Guinée sur le fondement des articles 3 et 95 de la loi fondamentale et des dispositions de la loi organique (portant Charte des partis politiques<sup>25</sup>). Ces textes déterminent les conditions de constitution et d'exercice des activités des partis politiques. Selon ces dispositions constitutionnelles, les partis politiques concourent à l'éducation politique des citoyens et à l'expression du suffrage. Ils doivent être implantés sur l'ensemble du territoire sans s'identifier à une race, une ethnie, une région. Mais dans la pratique, force est de constater que la plupart des partis politiques ne peuvent s'implanter en dehors de leurs régions naturelles. D'où l'intérêt de composer directement ou indirectement avec les forces sociales ou les coordinations régionales.

Une grève générale, déclenchée par l'Union syndicale des travailleurs de Guinée (USTG) et la Confédération des travailleurs de Guinée (CSTG), a du 27 février au 3 mars 2006 paralysé toutes les activités socio-économiques du pays. Les syndicats ont réussi une forte mobilisation sociale au-delà de l'appartenance ethnique, qui a obligé les partis politiques à composer avec la société civile. C'est ainsi qu'ont été mises en place les forces vives de la Nation guinéenne : c'est avec cette coalition que les Guinéens ont réussi à

---

24. Bernard Charles, «Le rôle de la violence dans la mise en place des pouvoirs en Guinée », in Ch. R. Ageron et M. Michel (dir.), *L'Afrique noire française : l'heure des indépendances*, Paris, CNRS, 1993, pp. 361-373.

25. Voir Moustapha Diop, « Les scénarios de successions et de transition » in Dominique Bangoura, Mohamed Tétémedi Bangoura, Moustapha Diop (dir.), *Quelle transition politique pour la Guinée ?*, Paris, L'Harmattan, 2006, p. 183.

chasser les militaires du pouvoir, à organiser la période de transition<sup>26</sup> et la première élection présidentielle démocratique en 2010, débouchant sur la victoire du Professeur Alpha Condé.

C'est avant tout au moment des élections (présidentielles et législatives) que les coordinations régionales prennent une place prépondérante. Ce sont les leaders des partis politiques qui sollicitent le plus souvent le soutien des coordinations régionales. Ces mouvements de soutien se sont progressivement constitués en association, devenant une force concurrente et des partis politiques et de la société civile. Pour les uns, ces coordinations sont très utiles en ce qu'elles assurent une médiation entre forces politiques dont les militants s'affrontent avec violence. Pour d'autres, comme le Docteur Alpha Amadou Bano<sup>27</sup>, la composition de ces coordinations les fait ressembler à une « usine de recyclage » d'anciens cadres de l'administration à la retraite voulant continuer à « capter » les ressources de l'État. Les responsables de ces coordinations sont en fait des opportunistes ou des démagogues à la recherche d'un poste ou d'une promotion.

Les coordinations régionales sont d'autant plus anciennes qu'elles remontent au moins à la période coloniale. Les premières formations politiques, qui émergèrent dans les années 1940, ne pouvaient s'inscrire autrement que sur la base du regroupement ethnique ou régionaliste. D'où la naissance et le développement d'associations à caractère régionaliste ou ethnique, en particulier entre 1944 et 1956 : l'Amicale Gilbert Vieillard pour les ressortissants du Fouta Djallon ; le Comité de la Basse Côte pour la Guinée Maritime ; l'Union Mandé pour la Haute Guinée et l'Union Forestière pour la Guinée Forestière. Existait également une Union des Métis de Guinée. Cette conception ethnique et régionaliste du pouvoir, institutionnalisée depuis l'époque coloniale, mais interdite par la constitution guinéenne, persiste de facto. C'est la raison pour laquelle certains leaders politiques ne voient plus l'alternance au pouvoir en termes politiques mais essentiellement ethniques.

---

26. Voir Dominique Bangoura, « Analyse comparée et chronologique des propositions de sortie de crise » in D. Bangoura, M. T. Bangoura et M. Diop, *Quelle transition politique pour la Guinée ?*, op. cit.

27. *Op. cit.*, p. 10.

## **2. L'alternance ethnique**

Chaque leader politique, se croyant représentant légitime de son groupe ethnique, raisonne en termes d'alternance ethnique. Cela vaut surtout pour les leaders politiques qui n'ont pas encore exercé la fonction présidentielle. Dans ce contexte, quatre principaux groupes ethniques dominent, correspondant aux quatre régions naturelles de la Guinée : les groupes Bagas-Soussou et affiliés ; le groupe mandé ; le groupe peul et les groupes de la Guinée Forestière. Rappelons qu'à la mort du Président Ahmed Sékou Touré (Malinké) en 1984, après vingt-six ans de pouvoir personnel, la constitution a été systématiquement mise de côté. La contestation, par certains proches de Sékou Touré, de la légitimité du dauphin constitutionnel et premier ministre, incarné à l'époque par le Docteur Louis Lansana Béavogui (Guinée Forestière), avait créé le trouble et entraîné la prise du pouvoir par l'armée, dirigée à l'époque par le Général Lansana Conté (Soussou) et la mise en place d'un comité militaire de redressement national (CMRN). Ce régime, comme le précédent, a débouché sur la confiscation du pouvoir et a duré plus de vingt ans. Cette situation n'a pas inspiré la classe politique guinéenne et les leçons n'ont pas été tirées, car le même scénario s'est reproduit en décembre 2008, après la disparition du Général Conté. Les militaires, une fois de plus, ont ignoré la constitution en écartant l'application de l'article 34 de la Loi Fondamentale. Pourtant, chaque fois qu'on s'est écarté de la constitution, le pays a rapidement basculé dans la violence<sup>28</sup>.

Tous ces rapports de force cachent implicitement une volonté d'alternance ethnique au pouvoir, et démontrent l'échec de la construction des États-nations en Afrique. Chaque région naturelle veut son représentant au pouvoir, d'où la prédominance des conflits et violences intercommunautaires, particulièrement exacerbés au moment des élections. L'organisation d'élections législatives en 2013 et la mise en place d'une Assemblée Nationale vont certainement redonner une place prépondérante aux partis politiques. En misant sur la citoyenneté et non sur l'ethnocentrisme, les partis politiques, dans la mesure où ils ont une responsabilité pédagogique de masse, pourraient combler le vide jusqu'à présent laissé aux coordinations régionales.

---

28. Le cas du Burkina Faso illustre mieux le débat actuel concernant les régimes politiques africains, contraints aujourd'hui au respect des constitutions établies.

### **Ethnicité ou citoyenneté ?**

Cet article s'est efforcé de montrer, dans la description de l'État post-colonial en Guinée, la fragilité de la puissance publique à travers les occupations anarchiques des espaces urbains et la communautarisation territoriale axée sur l'ethnicité ou la religion. Les États postcoloniaux africains ont beaucoup de mal à sécuriser et à développer leurs territoires nationaux. Pourtant le colonisateur avait réussi — pour lui-même — à contrôler les territoires conquis en y imprimant sa conception du pouvoir et de l'aménagement du territoire. L'ethnicité, prohibée par les lois, participe de facto à la construction ou à la déconstruction de l'État postcolonial. L'urbanisation anarchique des villes et la communautarisation des quartiers urbains mettent directement en cause l'autorité de l'État en freinant toute initiative de rénovation urbaine, et notamment la construction de logements sociaux ou d'équipements publics.

Par un double mouvement indépendant, les acteurs politiques pourraient surmonter la fragilisation de l'État en Guinée : par un dialogue permanent entre forces politiques et sociales orienté exclusivement vers l'intérêt du pays et par le renforcement d'une citoyenneté intégrée à l'échelle régionale, continentale ou au sein de la CEDEAO<sup>29</sup>.

La citoyenneté, élément essentiel d'un État démocratique, est une construction sociale favorisant le vivre-ensemble au-delà des relations de parenté ou de consanguinité ; elle permet à chaque Guinéen de s'affranchir des relations communautaires en élargissant ses relations sociales au-delà de son quartier ou de son village. Dans cette perspective, la justice pour tous et l'égalité de tous devant la loi devient la condition déterminante d'un dépassement des particularismes ethniques. L'épidémie liée au virus EBOLA, qui sévit actuellement dans le pays, a indirectement contribué à rapprocher les citoyens et à renforcer la solidarité nationale et la mobilisation internationale.

---

29. Alpha Mamadou Diallo (éd.), *Les États-nations face à l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest. Le cas de la République de Guinée*, Paris, Karthala, 2009.